

AB CONSEILS HOLDING

20 Avenue de la Dame 30132 CAISSARGUES

SARL au Capital de 100 Euros, RCS Nîmes 832381529

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Du 09/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre,
L'associé unique de la société ABG CONSEILS HOLDING, immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 832381529, s'est réuni au siège social.

Ordre du jour :

- Modification de l'objet social.
- Pouvoirs pour formalités.

Décisions

Première décision – Modification de l'objet social

L'associé unique rappelle que l'objet social actuel de la société est le suivant :

« La société a pour objet principal la détention de titres des sociétés d'expertise comptable ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable. Elle peut avoir des activités accessoires en relation directe avec leur objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elles détiennent des participations (Art. 7, II de l'Ordonnance du 19 septembre 1945).

Et plus généralement, elle pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe».

Il décide de modifier l'objet social comme suit :

« La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- ❑ La prise de participation par tous moyens, dans toutes sociétés ou entreprises, civiles, commerciales, financières, ayant pour activité l'expertise comptable et/ou le commissariat aux comptes;

- ☐ Elle peut avoir des activités accessoires en relation directe avec leur objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elles détiennent des participations.
- ☐ Et plus généralement, elle pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe».

En conséquence, l'article 3 des statuts est désormais rédigé comme suit :

« La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- ☐ La prise de participation par tous moyens, dans toutes sociétés ou entreprises, civiles, commerciales, financières, ayant pour activité l'expertise comptable et/ou le commissariat aux comptes;
- ☐ Elle peut avoir des activités accessoires en relation directe avec leur objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elles détiennent des participations.

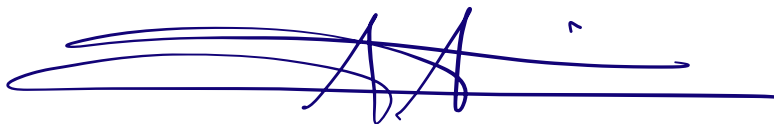
Et plus généralement, elle pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe».

Deuxième décision – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions pour effectuer les formalités légales, notamment le dépôt et la publicité auprès du greffe du tribunal de commerce compétent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Fait à Caissargues le 09/09/2025

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' shape with a horizontal line extending to the right.